

CFDT-Culture – CFTC-Culture – UNSA- Culture

RECLASSEMENT : ***LES AGENTS NON TITULAIRES*** ***NE VOIENT PAS LE BOUT DU « TUNNEL » !***

La précipitation et l'accélération des opérations de reclassement, suivant des procédures non harmonisées, ne respectant même pas les consignes fondamentales de reclassement de la circulaire du 23 juin 2009, sont **INADMISSIBLES !**

Inévitablement, cette précipitation a donné lieu à de nombreux dysfonctionnements, reflets d'un classement arbitraire et méprisant que les agents non titulaires rejettent. Ils sont nombreux à nous saisir de ces problèmes d'inégalité de traitement ; en voici quelques exemples :

- Remise effective aux agents de leurs propositions de reclassement, envoyée par le SPAS le 17 août, à des dates qui peuvent différer quasiment d'un mois d'un agent à l'autre, ne laissant pas le temps de la réflexion : les directions et chefs de service font pression sur les agents pour qu'ils rendent au plus vite leur « copie ».
- Pour la procédure : tous les cas de figure sont possibles, depuis les agents reçus, mais pas forcément par le supérieur hiérarchique direct, jusqu'aux agents pas reçus du tout...
- Absence de la fiche de poste normalement annexée à la proposition de reclassement, fiche de poste pourtant qualifiée par la circulaire d'élément essentiel dans le reclassement,
- Non prise en considération des fonctions réellement exercées, pas de fiche de poste à jour, absence totale de fiche de poste, etc.

Pour le reclassement lui même, on peut déjà noter plusieurs raisons de grave mécontentement :

- ❑ **Déclassement** : changement de catégorie d'agents préalablement classés en A – puisqu'ils exercent effectivement et concrètement des fonctions de A – qui se voient proposer par le SG/SPAS un classement dans le groupe 2 (cat B), voire dans le groupe 1 (cat C) !
- ❑ Distribution de points « **cacahouètes** », (2 ou 4 points...) !
- ❑ **Stagnation indiciaire** correspondant à une **non reprise importante d'ancienneté**.

Même les agents qui sont d'accord, qui cochent la case favorable et qui signent sont inquiets

car ils signent des feuilles vierges où n'apparaît aucun des trois avis requis :

- ni celui du **supérieur hiérarchique direct** (N+1),
- ni celui du **responsable de service**,
- ni celui du « **service du personnel d'affectation** » (*sic*)

Un climat anxiogène gagne LES AGENTS NON TITULAIRES QUI SE SENTENT MALTRAITÉS ET DÉVALORISÉS.

La commission *ad hoc*

La commission *ad hoc* de recours à laquelle l'agent non titulaire peut s'adresser en cas de désaccord avec sa proposition de reclassement n'était, avant l'intervention de la CFDT-Culture, encadrée par aucun texte réglementaire. Il a fallu de sa part **une menace de recours juridique** pour obtenir la « décision » qui fut présentée à la réunion d'information du 15 septembre. Les organisations syndicales présentes ont fait de nombreuses propositions d'amendements au texte proposé par l'administration.

La deuxième réunion de la commission se tiendra le 24 septembre. Son ordre du jour n'est toujours pas précisé...

Dans l'intérêt des agents non titulaires, nos organisations ne souhaitent pas que ces dysfonctionnements poussent à l'engorgement de la commission *ad hoc* qui ne sera pas en capacité de traiter sérieusement et avec toute l'attention nécessaire tous les dossiers d'ici la fin octobre.

Cette opération de reclassement est très attendue par les agents, il nous semble important qu'une conciliation puisse se faire au niveau local entre les administrations, services de proximité, et la DAG (et éventuellement avec l'aide des représentants locaux des syndicats), et ce, avant la tenue de la commission sur les dossiers de recours, sur les bonnes et justes bases

- des fonctions réellement exercées par l'agent
- de son ancienneté
- de son expérience professionnelle, etc.

Il semble que dans bien des cas la DAG ait une vision un peu restrictive de l'identification des fonctions réellement exercées par les agents (dossiers non actualisés, absence de fiches de poste, « bugs » dans le traitement des fiches de reclassement...) ; c'est pourquoi il nous semble qu'une discussion nourrie entre la gestion de proximité et le SG/SPAS permettrait d'alléger la tâche de la commission *ad-hoc* et d'éviter les avalanches de recours. Ceci compte tenu des délais extrêmement contraints de la commission et de la nécessité de la rétroactivité au 1^{er} janvier 2009.